



Comité monétaire et financier international

Trente-et-unième réunion
18 avril 2015

Déclaration de Mr. Régis Immongault
Ministre de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective
Gabon

Représentant les pays ci-après : Benin, Burkina Faso, Cameroon, Central African Republic, Chad, Comoros, Congo, Democratic Republic of the Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Equatorial Guinea, Gabon, Guinea, Guinea-Bissau, Mali, Madagascar, Mauritania, Mauritius, Niger, Rwanda, Sao Tome and Principe, Senegal, Togo

Déclaration de M. Immongault
Ministre de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective
(Gabon)

En guise d'introduction, nous aimerions féliciter et remercier le FMI pour l'assistance prompte offerte aux pays touchés par la crise Ebola en Afrique. Les pays que nous représentons, dont l'un a été affecté par l'épidémie, ont apprécié favorablement la rapidité de cette assistance. Nous accueillons aussi favorablement la création du Fonds fiduciaire d'Assistance et de Riposte après une Catastrophe. Dans une ère où les pays sont plus fréquemment touchés par des désastres naturels ou de santé publique, l'établissement du fonds fiduciaire est opportun. Nous appelons tous les pays membres de contribuer de manière généreuse à ce fonds.

Concernant l'économie mondiale, après une période où la croissance a été inférieure aux prévisions à plusieurs reprises, les perspectives se sont améliorées et la distribution des aléas qui les influencent est plus équilibrée, même si elle est orientée à la baisse. Néanmoins, nous, individuellement et collectivement, devons rester vigilants car les forces qui déterminent les perspectives, notamment les variations des prix du pétrole et les fortes fluctuations des taux de change, sont complexes, chacune ayant des implications variées pour la croissance. Par ailleurs, les séquelles de la crise, en particulier le surendettement, la fragilité du secteur financier et les lacunes des dispositifs de réglementation et de contrôle, persistent dans plusieurs pays avancés, ce qui freine toute l'économie mondiale.

Les pays en développement à faible revenu continuent d'enregistrer une croissance vigoureuse, mais ils doivent eux aussi être attentifs aux forces qui pèsent sur les perspectives de l'économie mondiale et répondre à leurs besoins de transformation structurelle. Sur fond d'incertitudes persistantes, cette croissance peut prendre fin car ces pays restent vulnérables aux chocs extérieurs, tels qu'une baisse continue des prix des produits de base. Le programme de développement pour l'après-2015 constitue une occasion d'offrir aux pays en développement des instruments qui leur permettront de se transformer, de se diversifier et de se développer de manière durable. Nous appelons la communauté internationale à profiter de l'occasion pour concevoir un programme de mesures concrètes et contrôlables qui accompagnerait les efforts de développement. Nous appuyons la participation du FMI à ce programme, qui est en ligne avec le mandat de l'institution.

Nous convenons qu'il faut chercher à rehausser davantage la croissance actuelle grâce à des politiques macroéconomiques accommodantes lorsque que la marge de manœuvre existe, tout en renforçant les perspectives à moyen et à long terme en faisant avancer les réformes structurelles indispensables. Le Plan d'action mondial de la Directrice générale trouve le juste équilibre entre les priorités à court terme et les réformes nécessaires à moyen terme pour soutenir la croissance mondiale. Des efforts concertés sont requis pour atteindre

ces objectifs, et le FMI est particulièrement bien placé pour faciliter la coopération internationale qui conduira à la stabilité économique et financière dans le monde. Cependant, pour remplir ce rôle, l'institution doit disposer de ressources adéquates, être représentative des pays membres et permettre à tous ses pays membres de faire entendre leur voix. En conséquence, nous appuyons vigoureusement les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI.

I. 2015 ANNÉE CRUCIALE POUR L'AGENDA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Depuis le Consensus de Monterrey en 2002, la question du financement du développement est devenue un élément clé de l'agenda de la communauté internationale. Des progrès ont été accomplis, mais plusieurs engagements en matière de financement du développement sont restés lettre morte. Tandis que les besoins restent importants, nous notons avec intérêt que l'année 2015 pourrait marquer un tournant dans cet agenda, avec la conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba (juillet), la conférence sur les objectifs de développement durable pour l'après-2015 à New York (septembre) et la conférence sur le changement climatique à Paris (décembre). Le succès des efforts déployés sur le plan du financement du développement durable nécessite que la communauté internationale dans son ensemble, et le FMI en particulier, formule des engagements forts afin d'aider les pays en développement à mobiliser des ressources internes et externes, et qu'elle tienne ses promesses.

Le FMI a un rôle à jouer dans la réalisation de cet agenda, conformément à son mandat tel qu'il est stipulé à l'article I de ses Statuts. Le renforcement des infrastructures, la gestion de la dette, l'investissement productif, le développement et la solidité du secteur financier, la politique commerciale, etc. sont importants sur le plan macroéconomique. Le FMI a une position unique pour apporter à ces pays membres une expertise, une assistance technique, mais aussi un appui financier lorsque les circonstances l'exigent.

Nous saluons donc le rôle qui est proposé pour le FMI. Les domaines dans lesquels l'institution participerait à l'agenda du financement du développement convergent avec les priorités de la transformation structurelle qui ont été établies par l'Union africaine en mars 2015. Il s'agit de la mobilisation et de l'utilisation des ressources nationales, du financement public international, des flux financiers privés internationaux, des politiques commerciales, ainsi que de la dette extérieure et sa viabilité. En particulier, nous saluons les propositions d'augmentation des limites d'accès aux ressources du FMI, le financement mixte pour les pays à faible revenu obtenant de bons résultats et l'assistance de précaution pour les pays pré-émergents (ou « pays frontières ») ; le dialogue renforcé du FMI avec les pays fragiles et les pays touchés par des conflits; le renforcement des capacités pour les investissements dans les infrastructures propices à la croissance ; l'assistance technique concernant l'amélioration de l'offre et de la diffusion de données, ainsi que l'importance accrue qui est accordée aux questions d'équité, d'équilibre des genres et d'inclusion.

Il convient de faciliter l'accès nécessaire des pays pré-émergents aux marchés de capitaux en évitant d'émettre indûment des signaux négatifs et de tenir une approche excessivement conservatrice dans le cadre des analyses de la viabilité de la dette. Nous encourageons donc le FMI et la Banque mondiale à réformer le cadre conjoint de viabilité de la dette pour les pays pré-émergents et ceux à faible revenu en vue d'assouplir le processus en révisant des seuils de viabilité qui sont excessivement prudents. Les perspectives d'une plus forte croissance et de recettes budgétaires accrues à moyen terme suite à la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements en infrastructure d'envergure doivent être davantage prises en compte.

Nous encourageons aussi le FMI à aider les pays en développement à recouvrer des ressources liées à l'évasion et à la fraude fiscales, ainsi qu'à d'autres flux financiers illicites. Le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique montre que des ressources considérables sont perdues par le continent en raison de ces activités illégales. L'importance de ces flux a suscité une déclaration spéciale de la part de l'Union africaine. Nous appelons aussi le FMI à contribuer aux travaux sur la taxation internationale pour le financement du développement.

Par ailleurs, la finance sur le changement climatique et la taxation internationale peuvent être d'importantes sources de financement du développement. Le FMI a un avantage comparatif non exploité dans la mise en place de mécanismes de financement par des taxes internationales. L'institution peut aussi jouer un rôle de promotion important en la matière. En outre, il serait utile de poursuivre des travaux d'analyse et l'assistance technique sur la taxation environnementale, particulièrement pour les pays dotées d'importantes ressources naturelles.

Il est opportun de renforcer la collaboration du FMI avec les institutions régionales, notamment les banques régionales de développement, les commissions régionales et les commissions économiques des Nations Unies, en vue d'accroître les ressources financières et techniques allouées au financement du développement.

Les pays en développement ont de fortes attentes sur la contribution du FMI à l'agenda du financement du développement et à sa mise en œuvre. En ce qui concerne les pays africains en particulier, la Déclaration conjointe de Maputo par le FMI et les ministres africains en charge des finances en mai 2014 établit des priorités, y compris en matière de transformation structurelle. Le FMI devra faire preuve d'innovation et de suivi pour répondre à ces attentes.

II. PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET PRIORITÉS

Perspectives de l'économie mondiale et implications

Nous notons avec satisfaction l'évolution positive dans les pays avancés, mais nous constatons que les progrès récents dans la zone euro et le Japon tiennent dans une large mesure à des ajustements extérieurs, notamment une baisse des prix du pétrole et des variations des taux de change. Néanmoins, nous jugeons encourageante la politique budgétaire plus neutre qui est adoptée dans la zone euro et l'assouplissement quantitatif opéré par les banques centrales. Il subsiste des risques de stagnation et de déflation, et, en fin de compte, il est nécessaire de stimuler la demande, notamment en investissant dans les infrastructures, et de bien ancrer les anticipations inflationnistes pour rehausser ce qui semble être des tensions désinflationnistes bien ancrées.

L'incertitude entourant l'action des pouvoirs publics continue de peser sur l'investissement et sur les perspectives de croissance. Le moment choisi pour le relèvement anticipé des taux directeurs américains reste incertain : la Réserve fédérale a indiqué que cela dépend de l'évolution de l'activité et du marché du travail, tandis que l'évolution récente du marché de travail américain justifie un optimisme prudent. La persistance, ou non, d'autres séquelles de la crise dans de nombreux pays, notamment la faiblesse du crédit, la vulnérabilité des finances publiques et le surendettement, continueront aussi d'influer sur l'activité.

Dans ces conditions, nous convenons qu'il est prioritaire de rehausser la croissance effective et la production potentielle, notamment grâce à l'investissement réel qui permettrait une reprise plus vigoureuse. Nous partageons l'orientation des enjeux à court et à moyen terme qui sont énoncés dans le Plan d'action mondial de la Directrice générale et leurs implications, y compris la nécessité éventuelle de mener une politique monétaire accommodante. De manière générale, les politiques budgétaires devraient rester anticycliques, c'est-à-dire soutenir la reprise, à condition qu'il existe une marge de manœuvre pour financer l'investissement dans les infrastructures.

Il reste nécessaire d'assainir les bilans dans le secteur financier et de renforcer la réglementation et le contrôle du secteur financier, en vue d'encourager la reprise du crédit dans un certain nombre de pays et de s'attaquer au surendettement privé. Nous convenons aussi que de nombreux pays tireraient parti d'un accroissement de l'investissement dans les infrastructures et d'une augmentation de la productivité totale des facteurs afin de soutenir la reprise et la croissance à moyen terme. Il convient d'opérer de manière plus vigoureuse des réformes structurelles qui permettront d'accroître la participation au marché du travail et d'améliorer le climat des affaires.

Implications de la baisse des prix du pétrole

La baisse des prix du pétrole offre à la plupart des pays une occasion de réformer les régimes de subventions et de taxes sur les produits énergétiques, ainsi que d'engager des

investissements et des dépenses sociales prioritaires. Cependant, le rythme des réformes des subventions énergétiques, notamment dans les pays à faible revenu, doit tenir compte des contraintes sociales, politiques et techniques. D'autre part, nous convenons que les pays exportateurs de pétrole devraient s'ajuster à l'impact extérieur et budgétaire négatif de la baisse des prix du pétrole, mais le FMI devrait aussi être prêt à aider les pays qui ont épuisé leurs amortisseurs.

S'attaquer aux risques dans le système financier

La volatilité a augmenté sur les marchés financiers. Nous partageons sans réserve le point de vue selon lequel il est essentiel que la politique monétaire américaine continue d'être communiquée clairement, sur la base de l'évolution des principaux paramètres économiques fondamentaux, afin que les marchés puissent s'ajuster sans heurts.

Dans les pays émergents et les pays pré-émergents, il convient de préserver la résilience du système financier en améliorant la surveillance et en prenant des mesures de gestion des flux de capitaux si nécessaire. Nous convenons que, étant donné la grande partie de la dette qui est libellée en monnaies étrangères, des mesures microprudentielles et macroprudentielles sont importantes pour limiter les risques liés aux chocs. Il convient de surveiller plus étroitement les risques de change et les risques liés aux cours des produits de base.

Résilience en Afrique : vigilance et transformation structurelle

La croissance en Afrique subsaharienne reste vigoureuse en dépit du frein des pays exportateurs de pétrole et de la crise Ébola. La dépréciation de l'euro (vis-à-vis du dollar américain), auquel les monnaies d'un grand nombre de pays africains sont rattachées, pourrait accroître les exportations. Cependant, la faiblesse de l'activité économique dans les principaux partenaires commerciaux, la baisse des prix des produits de base et les problèmes de sécurité constituent des risques importants.

Nous convenons que les dirigeants du continent africain doivent continuer de mettre l'accent sur l'investissement public et les réformes structurelles dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la dette, de l'éducation, des marchés de produits et du climat des affaires. Les réformes et les investissements, en tenant compte de la faiblesse des amortisseurs dans certains pays, aideront ces pays à réaliser la transformation structurelle qui les placera sur une trajectoire de croissance et de développement plus durable. À cette fin, il reste indispensable d'accroître les recettes intérieures, d'attirer des capitaux étrangers et d'accéder à des ressources extérieures dans le cadre de stratégies de gestion de la dette bien conçues, y compris en accédant aux marchés des obligations souveraines. Nous prenons note avec intérêt aussi des travaux du FMI sur les nécessaires contrôles transfrontaliers des banques panafricaines et nous encourageons leur inclusion dans la surveillance bilatérale.

III. RÉFORMES DES QUOTES-PARTS ET DE LA GOUVERNANCE DU FMI

Nous sommes d'avis que les mesures intérimaires recommandées par notre Comité ministériel pour faire avancer les réformes des quotes-parts et de la gouvernance ne doivent pas remplacer les Réformes de 2010, qui restent primordiales pour assurer la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du FMI. Il est donc essentiel de chercher à faire entrer en vigueur ces réformes.

Dans le cadre des mesures intérimaires, des progrès devraient être accomplis pour ce qui est des trois composantes des Réformes de 2010, qui doivent être traitées comme un « bouquet ». Premièrement, le FMI, en tant qu'institution qui repose sur un système de quotes-parts, devrait être doté de *ressources permanentes* accrues pour renforcer sa capacité à répondre aux besoins de ses pays membres. Deuxièmement, tout en préservant les incitations à mettre en œuvre les Réformes de 2010, les mesures intérimaires devraient aussi entraîner une amélioration effective de la représentation, à savoir un réalignement important des quotes-parts au profit des pays émergents et des pays en développement dynamiques. Troisièmement, la *participation* devrait faire partie intégrante des mesures intérimaires. Quatrièmement, les mesures intérimaires devraient aussi prévoir de *protéger les quotes-parts des pays membres les plus pauvres*, conformément aux Réformes de 2010.

Dans ces conditions, nous sommes d'avis que la dissociation de la proposition d'augmentation des quotes-parts de celle relative à la réforme du Conseil d'administration constitue la solution la plus attrayante pour accomplir des progrès en ce qui concerne l'augmentation des ressources du FMI, tout en réalignant aussi les quotes-parts. Cette option est aussi compatible avec les exigences concernant la participation et la protection des pays membres les plus pauvres. Cependant, étant donné l'urgence et dans un souci de compromis, nous sommes prêts à soutenir une autre option à condition que le volume global des augmentations des quotes-parts soit significatif et conduise à un transfert considérable des quotes-parts au profit des pays émergents et des pays en développement dynamiques. En fin de compte, le FMI doit rester une institution reposant sur un système de quotes-parts.

Enfin, nous appuyons vigoureusement la poursuite des travaux sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts et la 15^e Révision générale des quotes-parts. Nous appelons à accroître la diversité du personnel du FMI, notamment en augmentant le nombre de membres du personnel provenant de régions sous-représentées.